

24 juin 2021 -18:17

Appartient à [Conseil des ministres du 24 juin 2021](#)

Modification des lois anti-discriminations et de la loi bien-être en ce qui concerne la protection des victimes de discrimination

Sur proposition du ministre du Travail Pierre-Yves Dermagne et de la secrétaire d'État à l'Égalité des chances Sarah Schlitz, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi modifiant les lois anti-discriminations et la loi bien-être en ce qui concerne la protection des victimes de discrimination contre les représailles.

Lorsque les victimes de discrimination veulent utiliser les recours juridiques disponibles, elles se trouvent souvent dans une position de vulnérabilité. Elles s'exposent donc à des mesures préjudiciables que l'auteur pourrait prendre à leur encontre. Il en va de même pour les témoins et les autres personnes qui aident les victimes.

L'avant-projet de loi vise à mettre la loi Genre, la loi générale Anti-discrimination et la loi Antiracisme en conformité avec les normes relatives à la protection contre ces mesures préjudiciables, comme imposé par les directives européennes et interprété par la Cour de justice de l'Union européenne.

Par ailleurs, l'avant-projet de loi apporte diverses modifications à la loi sur le bien-être.

L'avant-projet de loi sera transmis pour avis au Conseil d'État après consultation des partenaires sociaux.

Avant-projet de loi modifiant la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre la discrimination entre les femmes et les hommes, la loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie, la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discrimination et la loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail, en ce qui concerne la protection contre les mesures préjudiciables

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de
l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

Sarah Schlitz, secrétaire d'État à l'Égalité des genres, à
l'Égalité des chances et à la Diversité
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 5e étage
1000 Bruxelles
Belgique
info@schlitz.fed.be

Oliviero Aseglio
Porte-parole (FR)
+32 473 22 40 99
oliviero.aseglio@schlitz.fed.be

Jessika Soors
Porte-parole (NL)
+32 472 37 30 87
jessika.soors@schlitz.fed.be